



PROCES VERBAL

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du mercredi 29 avril 2026 à 18h00 en mairie

Sur convocation adressée le 22 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni le mercredi 29 avril 2026 à 18h00, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Laurie PONS.

Présents : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Sophie LAFFORGUE, Bruno RIOUST, Xavier DE CAMARET, Muriel ANDRES, Cédric CHANUT, Amélie DE REGIS

Excusée : Sylvie GREGOIRE

Procurations : Virginie SERVAN-SCHREIBER donne procuration à Bruno RIOUST, Mickaël BLANC donne procuration à Laurie PONS

Ouverture de séance : 18h00

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Monsieur Jean-Christophe AUDIBERT, élu à l'unanimité.

L'ordre du jour de ce conseil municipal comporte 4 points.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal du 15 Avril 2026.

Monsieur Cédric CHANUT souhaite savoir comment l'opposition sera impliquée dans le traitement des points divers abordés lors du précédent conseil. Il formule également des remarques sur les trois sujets suivants :

- *La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;*
- *Le règlement de la salle des fêtes ;*
- *La situation des véhicules communaux.*

Madame le Maire répond que des commissions seront prochainement créées et que les membres de l'opposition pourront y siéger s'ils le souhaitent. Concernant les points spécifiques soulevés :

- **PCS :** *Elle précise que la commune a jusqu'au mois de septembre pour effectuer la mise à jour et que ce sujet sera traité en commission.*
- **Véhicules :** *Elle rappelle que les véhicules de la commune sont dûment assurés.*

- **Salle des fêtes :** Le règlement intérieur sera transmis par mail aux conseillers de l'opposition à leur demande. Madame le Maire explique le fonctionnement actuel des locations, précisant qu'une caution de 3 000 € est exigée. Elle souligne que si cette caution n'a jamais été encaissée jusqu'à présent, elle reste un levier essentiel pour prévenir les dégradations et les incivilités. Elle note que la problématique la plus récurrente concerne la présence de mégots aux abords de la salle. Madame LAFFORGUE alerte sur le fait qu'un seul cendrier est actuellement à disposition, ce qui est insuffisant. Elle indique qu'il serait approprié d'en installer de nouveaux afin d'améliorer la propreté des abords de la salle communale.

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER (procuration) Mickaël BLANC (procuration) Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération 21/2026 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bruno RIOUST, Conseiller Municipal, pour l'exposé de la délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Monsieur Bruno RIOUST présente le détail des résultats de l'exercice écoulé et expose la proposition d'affectation au budget de la commune.

Monsieur Cédric CHANUT interroge Madame le Maire sur les raisons pour lesquelles le résultat de l'exercice apparaît négatif.

Madame le Maire apporte les précisions suivantes :

- **En investissement :** L'exercice a été marqué par la réalisation d'un chantier d'envergure concernant la désimperméabilisation de la cour d'école. La majorité des factures ont été acquittées par la commune, mais le versement des subventions correspondantes n'a pas encore eu lieu, créant ainsi un décalage de trésorerie.
- **En fonctionnement :** Les finances sont impactées par la situation d'un agent en accident de service, placé en Période de Préparation au Reclassement (PPR) sur 2024 et 2025. La collectivité est actuellement en attente du remboursement des indemnités par l'assurance statutaire.

Monsieur Cédric CHANUT demande pour quelle raison le résultat de fonctionnement n'est pas directement reporté pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur Bruno RIOUST explique que cette délibération a justement pour but de décider du transfert de l'excédent de fonctionnement (tout ou partie) vers la section d'investissement mais que ce transfert n'est pas une obligation réglementaire.

Madame le Maire complète en indiquant que ce choix de gestion permet de sécuriser le budget de fonctionnement de la commune.

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER (procuration) Mickaël BLANC (procuration) Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération 22/2026 : VOTE DU BUDGET 2026

Madame le Maire expose l'objet de la délibération et donne la parole à Monsieur Bruno RIOUST, conseiller municipal qui présente à l'assemblée le rapport relatif au budget et en précise les grandes orientations avant la mise au vote.

Monsieur Cédric CHANUT sollicite des précisions sur le contenu des recettes et des dépenses pour plusieurs chapitres comptables. Le détail suivant lui est apporté :

- *Chapitre 011 (Charges à caractère général) : Correspond aux dépenses quotidiennes de la commune (eau, électricité, carburant, petits entretiens, fournitures scolaires, etc.).*
- *Chapitre 012 (Charges de personnel) : Regroupe l'ensemble des rémunérations des agents communaux et les charges sociales associées.*
- *Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : Concerne notamment les indemnités des élus, les subventions aux associations et les participations aux syndicats.*
- *Chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses) : Il s'agit des recettes provenant de la location de la salle des fêtes, des concessions du cimetière ou des redevances de services (cantine, garderie).*
- *Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : Regroupe les revenus divers, comme les loyers des logements communaux.*

Monsieur Cédric CHANUT souhaite obtenir des précisions sur le parc immobilier de la commune, notamment sur le nombre total de logements communaux et leur localisation exacte.

Madame le Maire l'informe que le parc immobilier de la commune se compose de 5 logements communaux dont 3 sont actuellement occupés (le logement de l'école, le logement de la poste et l'épicerie) et 1 le sera prochainement (le logement du presbytère). Elle précise que le logement de la cave ne sera pas remis à la location. Cette décision est motivée par l'importance des travaux à engager et par des problèmes structurels affectant le bâtiment.

Monsieur Cédric CHANUT demande quels sont les projets d'investissement prévus pour l'exercice 2026, tout en relevant l'absence de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Madame le Maire répond que, compte tenu de la taille de la commune, le ROB est facultatif. Elle précise que, s'il est habituellement présenté chaque année, il n'a pas pu être élaboré cette année en raison du calendrier électoral chronophage et du temps nécessaire à l'élaboration du budget.

Sur le fond, elle explique que le gros chantier de désimperméabilisation de la cour d'école réalisé en 2025 a eu un impact financier certain sur les réserves de la commune. Par conséquent, l'année 2026 sera une année de transition afin de permettre aux finances communales de se reconstituer.

Cependant, plusieurs projets de proximité sont programmés ou déjà effectués, entre autres :

- *La mise en peinture du plafond de l'école ;*
- *La rénovation de la salle du conseil municipal ;*
- *La pose d'une climatisation dans le logement du presbytère en vue de sa location.*

Mme LAFFORGUE apporte une précision comptable importante concernant l'état actuel des finances. Elle souligne que sur les 123 249,90 € inscrits en dépenses d'investissement, une partie des sommes a déjà été engagée, mandatée et payée. Elle insiste sur le fait que ce montant reflète la réalité de la trésorerie disponible à un instant T, confirmant la capacité de la commune à assumer ses engagements financiers immédiats sur ses fonds propres.

Monsieur Cédric CHANUT sollicite également la mise à disposition d'un tableau de bord. Ce document devrait préciser, pour chaque opération d'investissement, le montant engagé, les modalités de financement, les subventions attendues ou obtenues, ainsi que l'état d'avancement des projets.

Madame le Maire prend note de cette demande de transparence et de suivi des chantiers communaux.

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER (procuration) Mickaël BLANC (procuration) Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Délibération 23/2026 : VOTE DU TAUX DES TAXES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bruno RIOUST, Conseiller Municipal, pour l'exposé de la délibération relative au vote du taux des taxes 2026.

Monsieur Bruno RIOUST expose la nécessité de réviser les taux de la fiscalité locale. Il souligne que ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2011. Il informe également que le Conseiller aux Décideurs Locaux a préconisé d'éviter une stagnation prolongée des taux sur plusieurs années. En effet, il est recommandé de privilégier des hausses légères et régulières afin de l'ajuster au coût de la vie et aux charges de la collectivité, plutôt que de devoir procéder à des rattrapages brutaux ultérieurement. Face à l'accroissement des charges de fonctionnement et au besoin de financer les projets de la commune, cette revalorisation modérée est présentée comme une mesure de gestion responsable.

Monsieur Cédric CHANUT interroge la municipalité sur le gain attendu pour le budget communal suite à cette augmentation des taux.

Monsieur Bruno RIOUST explique que le bénéfice réel pour la commune sera léger. Il précise, à titre d'exemple, que l'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties générera une recette supplémentaire d'environ 3 000 euros. Il souligne également qu'environ un tiers des recettes fiscales de la commune est redistribué à d'autres communes du département en application de la réglementation en vigueur. Enfin, il fait observer que les taux d'imposition appliqués par la commune restent nettement inférieurs à ceux pratiqués dans les communes avoisinantes.

POUR : 10	Laurie PONS Sophie LAFFORGUE Jean-Christophe AUDIBERT Bruno RIOUST Muriel ANDRES Xavier DE CAMARET Virginie SERVAN-SCHREIBER (procuration) Mickaël BLANC (procuration) Cédric CHANUT Amélie DE REGIS
CONTRE : 0	⊖
ABSTENTION : 0	⊖

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. PONTS DIVERS

♦ Madame le Maire revient sur la demande formulée par Monsieur CHANUT lors du précédent conseil municipal concernant l'adoption d'une motion de soutien à l'entreprise Fibre Excellence.

Elle informe le Conseil Municipal que ce dossier a été abordé lors du dernier conseil des maires. Il a été décidé, à l'échelle du territoire, qu'une démarche collective était préférable à des motions individuelles. À ce titre, une réunion de travail doit être organisée prochainement en présence des représentants de la Région et de l'intersyndicale afin de faire un point précis sur la situation de l'entreprise et d'envisager les actions de soutien les plus efficaces.

♦ Madame le Maire informe l'assemblée que, la veille au soir, un administré l'a contactée en urgence alors qu'elle se trouvait au Conseil des Maires. Ne pouvant se libérer immédiatement, elle a missionné Madame LAFFORGUE, première adjointe, pour la représenter sur les lieux, chemin du Rhône.

Madame LAFFORGUE a rejoint les autorités sur place, où il a été constaté que la voie publique était jonchée de douilles d'armes à feu. Après prise de renseignements auprès de la gendarmerie, il s'est avéré que ces faits faisaient suite à un exercice militaire dont la municipalité n'avait pas été préalablement informée.

Madame le Maire déplore le manque de communication autour de cet exercice qui a causé un trouble légitime chez les habitants.

♦ Madame le Maire informe l'assemblée qu'une séance du conseil municipal devra impérativement se tenir le 5 juin prochain, la date étant imposée par la préfecture. Cette séance sera dédiée à l'élection des grands électeurs en vue des élections sénatoriales, la commune devant désigner un délégué.

Elle précise qu'il sera procédé, lors de cette même séance, au vote pour la constitution des commissions municipales. Madame le Maire indique que chaque élu qui le souhaite pourra être associé et participer aux travaux de ces commissions.

♦ Madame le Maire expose la situation relative au projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'ancienne cave coopérative. Elle rappelle que ce dossier avait été lancé par Monsieur Picquet, Maire à l'époque. Lors de la reprise du projet par la nouvelle municipalité, des études techniques approfondies ont été réalisées. Celles-ci ont révélé que la structure actuelle des toitures ne permet pas de supporter le poids des installations. La mise en conformité des charpentes aurait nécessité un investissement d'environ 74 000 euros. Madame le Maire précise qu'au regard de ce coût de rénovation élevé et du gain annuel généré dérisoire, le projet a été abandonné.

Monsieur Cédric CHANUT demande si une implantation sur un autre site communal a été étudiée. Madame le Maire répond qu'une étude a été menée avec une entreprise spécialisée pour une installation au sol sur un terrain situé à la Brèche. Toutefois, la superficie de cette parcelle est insuffisante pour rendre le projet viable.

♦ Madame le Maire distribue aux membres présents un formulaire de demande de mutation. Ce document est nécessaire pour l'affiliation des nouveaux élus locaux au régime général de la sécurité sociale, conformément aux obligations réglementaires liées à l'exercice de leur mandat.

♦ Monsieur Bruno RIOUST informe le Conseil Municipal que, conformément à ce qui avait été convenu lors de la précédente séance, il a remis en main propre son invitation pour la commémoration du 8 mai à Monsieur CUER, ancien combattant de la commune.

Il précise que Monsieur CUER s'est dit très honoré par cette attention. Malgré une certaine fatigue, il a confirmé sa volonté d'être présent pour participer à cette cérémonie de mémoire

♦ Monsieur Cédric CHANUT demande si un nettoyage est prévu pour la laune qui part de Saint-Pierre-de-Mézoargues vers Vallabrègues. Il souligne que celle-ci étant actuellement obstruée, elle ne pourrait pas assurer son rôle d'évacuation en cas d'inondation, empêchant l'eau de s'écouler vers la laune de Vallabrègues. Madame le Maire sollicite des précisions sur la localisation exacte. Madame DE RÉGIS et Monsieur CHANUT expliquent qu'il s'agit de la laune partant du chemin du Pavillon, longeant les propriétés de la famille DE TOUCHÉBOEUF pour rejoindre la RD81, puis la laune de Vallabrègues.

Madame le Maire précise que ce fossé est actuellement à sec. Il est souligné que, dans l'hypothèse d'une inondation majeure, le volume d'eau serait tel que le curage de cette laune n'aurait aucun impact réel sur l'écoulement global, l'eau recouvrant alors l'ensemble de la zone. Madame le Maire propose néanmoins de vérifier le statut juridique de ce tracé, car il semblerait qu'il traverse des propriétés privées, ce qui exclurait une intervention directe de la commune.

♦ Monsieur Cédric CHANUT interroge la municipalité sur l'entretien prochain de ce qu'il identifie comme une « laune », entre la route de l'Oratoire et le cimetière.

Madame le Maire apporte une précision importante : il ne s'agit pas d'une laune mais d'un chemin privé. Elle rappelle que ce passage n'a pas pu être intégré au domaine communal, un des propriétaires riverains ayant refusé le bornage. Cependant, malgré ce statut privé, elle indique que la municipalité entend maintenir cette habitude, en l'état de ses moyens, comme cela a toujours été fait jusqu'à présent.

Sans une autre question, la séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance

Jean-Christophe AUDIBERT



Le Maire

Laurie PONS

